

Gratuité des inscriptions dans les établissements scolaires publics

jeudi 17 septembre | [Fano Rasolo](#) – LA TRIBUNE DE MADA

Après la [confusion autour de la gratuité de l'inscription dans les écoles publiques](#), la décision prise lors du conseil des ministres, hier, donne un éclaircissement sur le sujet. L'inscription dans les établissements scolaires publics est gratuite et toute cotisation due par les parents d'élèves sera supprimée jusqu'à nouvel ordre pour alléger les charges des parents en situation de précarité.

L'Etat a versé 16 133 milliards d'ariary dans la caisse des Ecoles primaires publiques (EPP) et des Collèges d'enseignement général (CEG), et 2 milliards d'ariary pour les lycées publics. Les fonds alloués par l'Etat seront gérés par le comité de gestion des écoles publiques (FEFI) qui a jusqu'ici géré la cotisation des parents d'élèves.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 se dérouleront du 19 septembre au 9 octobre. La moyenne obtenue par l'élève lors des deux premiers trimestres est considérée comme note de passage en classe supérieure. La rentrée officielle est fixée au 26 octobre 2020. Lors de la reprise des cours, de nouveaux dispositifs d'accueil en alternance seront adoptés pour les élèves. Les élèves en primaire seront dotés de kits scolaires, de tabliers et chaussures.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, les enseignants fonctionnaires de l'Etat seront dispersés dans tout le pays, avec une prime d'installation pour ceux qui seront affectés dans les localités enclavées. De même, toutes les écoles seront dotées de bibliothèque grâce au financement de la Banque mondiale.